

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 13 AOUT 2012

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Béatrice HOELTZEL, Céline GEFFROY, , Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Alfred SCHMITT, Marie-José SCHALLER, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Paul BOISSARIE, conseiller municipal a donné procuration à Christian KLIPFEL, Eric HUBERT, conseiller municipal a donné procuration à Marie-José SCHALLER, Claude LINDNER, Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal a donné procuration à Alfred SCHMITT.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- point 2 : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour RD 28/264/52 et du tronçon carrefour/Froschwillerbaechel

- point 3 : Divers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces ajouts.

1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DE L'UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE COOPE

→ Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil municipal que la SCP Jean-Marie OHNET et Valentin SCHOTT a fait parvenir une demande d'intention d'aliéner pour un apport en société au profit de la structure Foncière HYPERCOOP de Strasbourg.

En effet, dans le cadre de la restructuration de l'UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE COOPE, ladite société dissocie dans le futur ses activités hypermarchés – supermarchés de ses activités de proximité.

Au titre des activités d'hypermarchés et de supermarchés, le partenariat se renforce avec le groupe LECLERC. L'UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE COOPE va apporter, avec l'accord de tous les créanciers bancaires, fiscaux et sociaux et sous l'égide du comité interministériel de restructuration industrielle, ses six hypermarchés et vingt-deux supermarchés à une structure d'exploitation dont les deux associés seront d'une part l'UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE COOPE et d'autre part une structure du GROUPE LECLERC.

Les biens immobiliers, crédits baux et constructions sur sol d'autrui appartenant à l'UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE COOPE et concernant ses hyper et supermarchés seront apportés à une structure dénommée FONCIERE HYPERCOOP.

L'apport à une société étant soumis au droit de préemption urbain, le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'apport en société au profit de la FONCIERE HYPERCOOP.

→ Mainlevée d'inscription

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mainlevée de l'inscription au Livre Foncier du droit à la résolution de la vente et restriction au droit de disposer en garantie de l'interdiction d'aliéner au profit

de la Ville de Soultz-sous-Forêts pour les biens cadastrés section 211-14 n° 189 et 191, propriété de l'UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE COOPE.

En effet cette inscription n'a plus lieu d'être vu que les constructions ont été réalisées dans les délais requis.

2. MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 264/28/52 ET DU TRONCON DE LA RD 264 ENTRE CE CARREFOUR ET LE FROESCHWILLERBAEHEL

Le Maire informe l'assemblée que trois bureaux d'études ont été sollicités dans le cadre d'une mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation du carrefour RD 264/28/52 au centre de Soultz-sous-Forêts et du tronçon de la RD 264 entre ce carrefour et le Froeschwillerbaechel, rue du Docteur Deutsch : EMCH + BERGER, N2i (Nouvelle Ingénierie d'Infrastructure) et BEREST. Les maîtres d'ouvrage concernés par ce projet sont la Commune de Soultz-sous-Forêts pour la voirie, hors chaussée) et l'éclairage public et le Département du Bas-Rhin pour la chaussée.

Le dossier d'esquisse leur a été transmis et il leur était demandé de préciser dans l'offre le planning de mise en œuvre ainsi que l'acceptation de pénalités de retard en cas de non respect des engagements imputables à la maîtrise d'œuvre.

Les critères de sélection des offres ont été définis comme suit :

1. taux de rémunération : 60 %
2. planning de réalisation prévisionnel et modalités de mise en œuvre : 40 %.

Le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre est estimé entre 6 000 € et 7 000 € HT. Il communique les taux de rémunération et les plannings de réalisation des différents soumissionnaires :

- N2i : taux de rémunération à 5,80 % ; durée globale des différentes phases (AVP, PRO, DCE) entre 10 et 12 semaines
- BEREST : taux de rémunération à 5,90 % ; durée globale des différentes phases : 5 semaines
- EMCH + BERGER : taux de rémunération à 9,50 % ; durée globale des différentes phases : 4 semaines.

Le Conseil Général du Bas-Rhin suivra la décision de la commune et le dossier pourrait passer en commission permanente en octobre prochain.

Après analyse des dossiers, les membres de la commission de sélection des offres ont prioritairement porté leur choix sur BEREST.

Le Maire précise qu'un engagement sur des pénalités de retard a également été demandé et sollicite le conseil municipal pour délibérer sur le choix du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, par 8 voix pour BEREST, 5 voix pour N2i, 2 voix pour EMCH + BERGER et 2 abstentions (Céline GEFROY et Christian WAGNER), décide de confier la maîtrise d'œuvre à BEREST/Illkirch.

Un engagement sur les pénalités de retard dues en cas de non respect des engagements sera compris dans le contrat de maîtrise d'œuvre.

3. DIVERS

→ Réglementation de la circulation et du stationnement

- **rue du Château et rue des Echevins**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion de concertation pour les propositions de réglementation de la circulation et du stationnement rue du Château et rue des Echevins aura lieu au relais culturel La Saline le vendredi 17 août 2012 à 19 heures et distribue les propositions pour la mise en place de cases de stationnement rue du Château et d'une écluse rue des Echevins. Il informe également qu'il a pris contact avec les différents propriétaires de la rue du Château qui voient

des places de stationnement ou des zones de circulation empiéter sur leur domaine. Des autorisations d'occupation du domaine privé devront être élaborées. Cette réglementation sera à mettre en place pour la rentrée scolaire de septembre.

- **rue du Maire Geiger**

Le Maire distribue également la proposition de circulation automobile, de circulation piétonne et d'emplacements de stationnement rue du Maire Geiger avec circulation en sens unique, circulation piétonne sur le trottoir côté pair et cases de stationnement côté impair. Une réunion publique pour la présentation du projet sera organisée prochainement.

- **Prochaine réunion du conseil municipal** : mercredi 5 septembre 2012 à 20 h 15 à La Saline